

Documentation relative à une enseignante. Diplômes.

Numéro d'inventaire : 2010.06006 (1-17)

Auteur(s) : Marie-Louise Goniche

Type de document : diplôme

Date de création : 1918 (entre) / 1968 (et)

Inscriptions :

• ex-libris : avec

Description : Ensemble de 17 feuilles imprimées avec mentions ms. encre noire ou dactylographiées.

Mesures : hauteur : 380 mm ; largeur : 440 mm

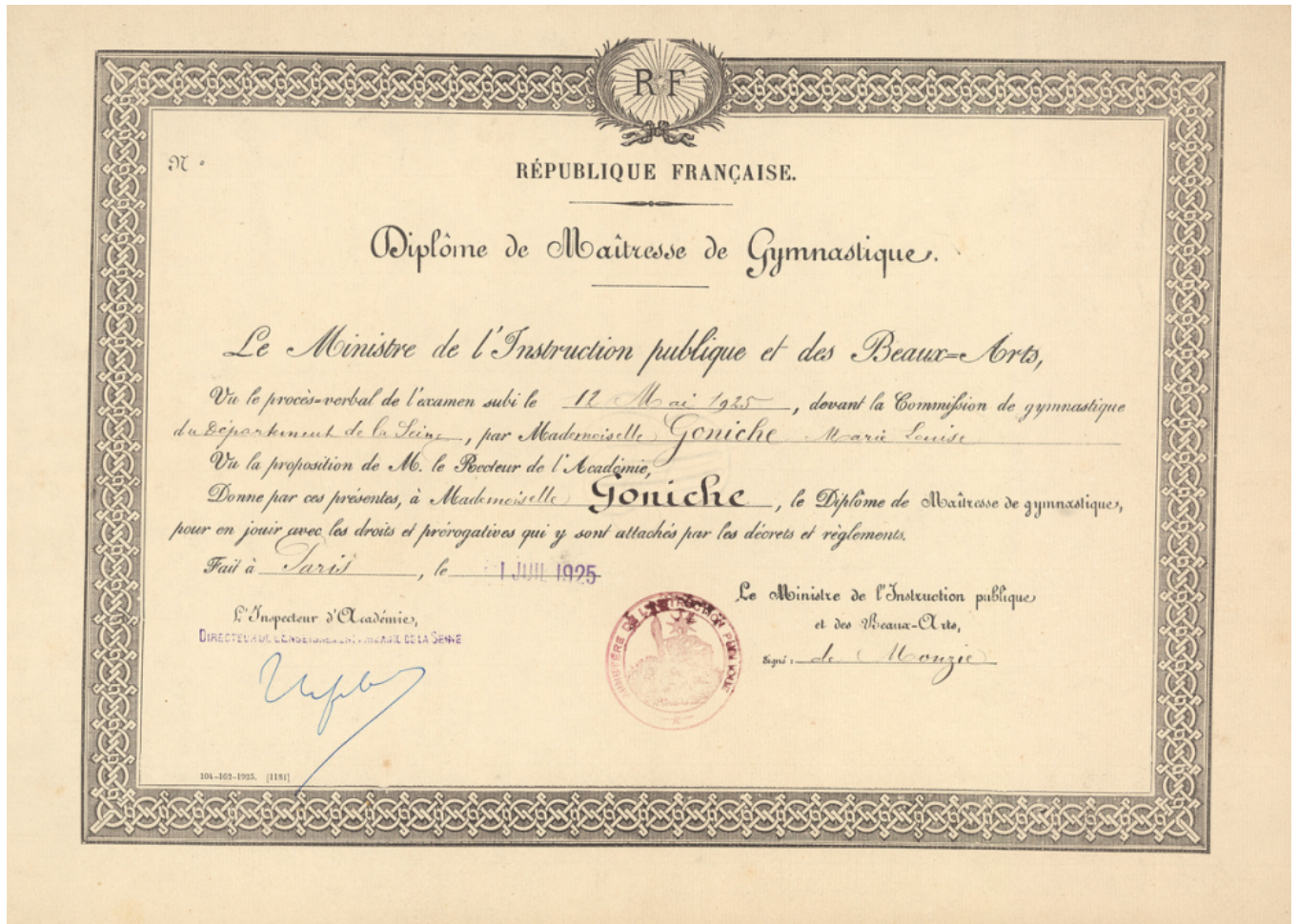
Notes : Différents diplômes datés de 1918 à 1968 : Certificat d'études primaires, diplôme de maîtresse de gymnastique, Brevet de capacité pour l'enseignement primaire, Certificat d'aptitude pédagogique, Baccalauréat sciences-langues vivantes-philosophie, diplôme d'études supérieures de langues et littératures étrangères vivantes (anglais), diplôme de Licencié ès Lettres, Certificat de secourisme de la Croix-Rouge française, diplôme d'Officier d'Académie, diplôme d'Officier dans l'Ordre des Palmes Académiques.

Mots-clés : Diplômes

Décorations, citations

Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français



ACADEMIE
DE PARIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DE LA SEINE

BREVET DE CAPACITÉ POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
INSTITUTRICES — BREVET ÉLÉMENTAIRE

Le Recteur de l'Académie de Paris.

Vu l'article 21 de la loi du 30 octobre 1886;

Vu les articles 106 et 107 du décret du 18 janvier 1887;

Vu le décret du 18 août 1920;

Vu les articles 134 à 139 inclus de l'arrêté du 18 janvier 1887;

Vu l'arrêté du 18 août 1920;

Vu le procès-verbal de l'examen subi par Mademoiselle *Goniche* dans les conditions déterminées par les décrets et arrêtés susvisés;

Vu le certificat en date du 28 JUILLET 1922 par lequel la Commission d'examen siégeant à Paris, département de la Seine, pour la 1^{re} session de 1922, atteste que Mademoiselle *Goniche Marie Louise* née le 3 juin 1906, à Paris département de la Seine a été jugée apte à obtenir un Brevet élémentaire pour l'enseignement primaire.

Delivre à Mademoiselle *Goniche* le présent Brevet.

Fait à Paris, le 24 NOV 1922

Signature de l'Impétrante:



Le Recteur de l'Académie de Paris,
Signé : P. APPELL,
Sous-secrétaire
l'Inspecteur d'Académie délégué

Appell

ACADÉMIE
DE
PARIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT
DE
LA SEINE

INSTRUCTION PUBLIQUE

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

L'Inspecteur d'Académie, Directeur de l'Enseignement primaire du département de la Seine.

Vu l'article 6 de la loi du 28 mars 1882 et l'article 3 de la loi du 30 octobre 1886 ;

Vu la loi du 11 janvier 1910 ;

Vu le décret du 27 juillet 1882 ;

Vu les arrêtés des 24 juillet 1888 (titre IV, chapitre II), 29 décembre 1891, 31 juillet 1897, 8 août 1903, 27 juillet 1908 et 19 juillet 1917 ;

Vu le procès-verbal de l'examen subi par M^{lle} Marie Louise Goniche dans les conditions déterminées par les arrêtés susvisés ;

Vu le certificat en date du 17 juin 1918 par lequel la Commission cantonale d^u 9^e Arrond^t de Paris, siégeant pour la session de 1918, atteste que Mademoiselle Marie Louise Goniche née le 3 Juin 1906 à Paris 17^e département de la Seine a été jugé digne d'obtenir le Certificat d'études primaires avec mention ⁽²⁾ Très Bien

Délivre à Mademoiselle Marie Louise Goniche le présent Certificat d'études primaires élémentaires pour servir et valoir ce que de droit.

SIGNATURE de la TITULAIRE :

Marie Louise Goniche

Paris, le 17 Juin 1918

L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE
DIRECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DE LA SEINE,



Uff...

- (1) Paris : du * arrondissement de Paris
Banlieue : de (nom du Canton)
(2) Indiquer la mention : TRÈS-BIEN, BIEN, ASSEZ BIEN OU NÉANT.